

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1490

17 juin 2008

SOMMAIRE

Aberdeen Property Investors (General Partner) S.à r.l.	71513	JB Mac Nortance Sàrl	71502
Alzette Funding N°1 S.à r.l.	71485	Justfin International S.A.	71502
Alzette Funding N°1 S.à r.l.	71520	Kerstin S.à r.l.	71496
ArcelorMittal Research & Development	71500	KLHS Holdings Ireland S.à r.l.	71513
Arcelor Russia Holding (Luxembourg) ...	71500	Laurelie S.A.	71519
Ata Properties S.A.	71495	LeverageSource V Sàrl	71475
AZ Investments S.A.	71507	LGIG 2 MKII GP	71503
AZ Socfin	71512	Mitaka G.P.I. S.C.A.	71474
Baulift (Luxembourg) G.m.b.H.	71485	Multiple Managers Sicav	71506
BlueBay Emerging Market Investments (Luxembourg) S. à r.l.	71518	NCI Luxembourg S.A.	71510
Broad Point I S.à r.l.	71499	Ostonian Enterprises S.A.	71505
Calypsis Equity S.A.	71502	Patricofisi S.A. Holding	71511
Carnegie Fund Management Company S.A.	71486	Pomost Investment S.à r.l.	71517
Compact AG	71519	Power Securities S.A.	71486
Deutsche SBRE S.à r.l.	71495	RBS (Luxembourg) Agriculture S.A.	71514
Extravagance S. à r.l.	71474	RBS (Luxembourg) Agriculture S.A.	71517
Fabri S.à r.l.	71484	RBS (Luxembourg) S.A.	71516
Flybas S.A.	71517	RBS (Luxembourg) S.A.	71513
Frog Participations S.A.	71500	Recyfe S.A.	71516
Gamet Holdings S.A.	71475	Rotul Finance S.A.	71515
Gaviota Re S.A.	71512	RP Residential Assembly S.à r.l.	71474
Gemstar - TV Guide Europe	71502	Schweitzer + Partner Assekuranzkonzepte S.à r.l.	71486
German Offices (Luxembourg) S.à r.l. ...	71499	Schweitzer + Partner Assekuranzkonzepte S.à r.l.	71484
Groupe Adeo & Cie Valadeo	71511	Share Investments S.A.	71506
ICM Diversified Alpha Series	71512	Swiss Re Europe S.A.	71475
Immobilière Nr 30 S.A.	71510	Tuscany Development S.à r.l.	71514
Inox Ré, S.A.	71512	TV Guide Europe	71499
Insinger de Beaufort Manager Selection Sicav	71506	Tylerwick Assets Luxembourg S.à r.l.	71510
Investment and Management Consulting SA	71485	Walk 1 S.à r.l.	71518
		Woolgate Exchange S.A.	71518
		Yum! Luxembourg Investments S.à r.l. ...	71491

Extravagance S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8055 Bertrange, 50, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 133.093.

Cession de parts sociales

Suite aux diverses cessions de parts en date du 18 octobre 2007 entre Mme Virginie HUVELLE, Monsieur Fabien AMORETTI et la société FARVEST Sàrl, le capital social se répartit de la façon suivante:

	Parts sociales
FARVEST Sàrl	100
Total:	100

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008068470/4376/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03763. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

RP Residential Assembly S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 138.036.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 9 mai 2008 que Pearl Invest & Trade Limited, ayant son siège social à Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize, inscrite au registre International Business Companies du Belize sous I.B.C. No. 32.325 a transféré les 1.250 parts sociales qu'elle détient dans la Société à Rockpoint Paris Residential, LLC, établie à c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, 19801 Wilmington New Castle, State of Delaware (USA) et immatriculée au Delaware Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro 4534586.

Rockpoint Paris Residential, LLC est à compter du 9 mai 2008 l'associé unique de la Société.

Munsbach, le 16 mai 2008.

Pour la Société

Signature

Un Gérant

Référence de publication: 2008068469/1337/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ05146. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Mitaka G.P.I. S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 119.539.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.05.2008.

Pour MITAKA G.P.I. S.C.A., société en commandite par actions

Experta Luxembourg, société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2008068126/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04663. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Gamet Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 132.865.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 26 juin 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2673 du 21 novembre 2007.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Pour Gamet Holdings S.A.

Max Kremer

Référence de publication: 2008068127/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06756. - Reçu 140,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Swiss Re Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 25.242.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 5 décembre 1986, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 61 du 13 mars 1987.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SWISS RE EUROPE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008068128/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06735. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

LeverageSource V Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 138.492.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth day of April.

Before Us, Maître Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

LeverageSource V, L.P., a Delaware limited partnership, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, United States of America,

here represented by Sophie Arvieux, lawyer, with professional address in 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered Office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "LeverageSource V SARL" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and in

particular by the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered Office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers. Where the sole manager or the board of managers determine that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debtor equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1.00) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The Company's shares are indivisible and the Company recognises only one owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, which sets the term of their office. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers composed of Class A managers and Class B managers (the Board). The managers need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the sole manager or the Board, who have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the sole manager or the Board.

Art. 9. Procedure.

9.1 The Board shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the Board of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of Board of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of Board are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company will be bound in all circumstances (i) by the individual signature of any manager of the Company, in case there is only a single manager and (ii) in case more than one manager has been appointed, by the joint signatures of any A manager and any B manager of the Company, or (iii), as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles. For administrative matters, the Company shall be bound towards third parties by the single signature of any manager for transactions not exceeding a commitment of seven thousand five hundred euros (EUR 7,500).

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders and circular resolutions

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1 Resolutions of the shareholders are adopted at general meetings of shareholders (the General Meeting(s)) or by way of circular resolutions (the Circular Resolutions).

12.2 Where resolutions are to be adopted by way of Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. The shareholders cast their vote by signing, in one or several counterparts, the Circular Resolutions, all of which taken together constitute one and the same document.

12.3 Where the Company has one shareholder, the latter exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

12.4 Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share entitles to one vote.

Art. 13. Notices, quorum, majority and voting procedures.

13.1 The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or of shareholders representing more than one-half of the share capital.

13.2 Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

13.3 General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

13.4 If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

13.5 A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

13.6 Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.7 The Articles are only amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three quarters of the share capital.

13.8 Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Financial year and annual general meeting of shareholders.

14.1 The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of the same year.

14.2 Each year, the sole manager or the Board must prepare the balance sheet and the profit and loss account in accordance with the Law, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

14.4 The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 15. Réviseur d'entreprises.

15.1 The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

15.2 The shareholders appoint the réviseur(s) d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseur(s) d'entreprises may be re-elected.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

16.2 The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the sole manager or by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the sole shareholder or by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution and Liquidation.

17.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The sole shareholder or the shareholders must appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and must determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholder(s), the liquidator(s) has (have) the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

17.2 The surplus remaining after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

18.1 Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or by any other generally accepted means of electronic communication.

18.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided that signatures in electronic form fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. In case of circular resolutions, signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution.

18.4 All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable legal provisions, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2008.

Subscription - Payment

Thereupon, LeverageSource V, L.P., prenamed and represented as stated above, subscribes to twenty thousand (20,000) shares in registered form, with a par value of one United States Dollar (USD 1.00) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000).

This amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company resulting connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 2,000.- (two thousand euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as Class A and Class managers of the Company for an unlimited period of time:

Class A managers:

- Mrs Wendy Friedman DULMAN, companies director, born in Cleveland, Ohio (USA) on 16 November 1968, having his professional address at 9 West 57th Street, New York, New York 10019 (USA); and

- Mr Anthony Mark CIVALE Jr, companies director, born in Bronx, New York (USA) on 25 July 1974, having his professional address at 9 West 57th Street, 14th Floor, New York, New York 10019 (USA).

Class managers:

- Mr Alexis KAMAROWSKY, companies director, born in Strang (Germany) on 10 April 1947, having his professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg;

- Mr Federigo CANNIZZARO DI BELMONTINO, companies director, born in La Spezia (Italy) on 12 September 1964, having his professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg; and

- Mr Jean-Marc DEBATY, companies director, born in Rocourt (Belgium) on 11 March 1966, having his professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on request of the above appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This document has been read to the appearing parties who signed together with the undersigned notary this notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-cinquième jour d'avril.

Par-devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

LeverageSource V, L.P., une société en commandite régie par les lois de l'Etat du Delaware, dont le siège social se situe à c/o Corporation Services Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique,

Ici représentée par Sophie Arvieux, juriste, avec adresse professionnelle au 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "LeverageSource V SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et tous autres titres représentatifs d'emprunts et de participation. La Société peut prêter des fonds, résultant notamment de tous emprunts et d'émissions d'obligations ou de valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne doit effectuer aucune activité réglementée du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris les techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut, d'une façon générale, effectuer toutes les opérations et transactions commerciales, financières ou industrielles et toutes les opérations concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à vingt-mille Dollars Américains (20.000 USD) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (1 USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'associé unique ou des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales de la Société sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de Gérants A et de Gérants B (le Conseil). Les gérants ne doivent pas être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués pour des tâches spécifiques par l'associé unique ou le Conseil à un ou plusieurs agents.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le Conseil se réunit, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

9.3. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

9.5. Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés.

9.6. Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

9.7. En cas d'urgence, des résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et être prouvées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) lorsqu'il y a un gérant unique, par la signature individuelle d'un gérant de la Société et (ii) lorsque plus d'un gérant a été nommé, par les signatures

conjointes d'un Gérant A et d'un Gérant B de la Société, ou (iii) lorsque c'est le cas, par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne qui a reçu un pouvoir de signature délégué conformément aux dispositions de l'article 8.2. des présents statuts. Pour toute question administrative, la Société sera liée envers les tiers par la seule signature de tout gérant pour des affaires ne dépassant pas un engagement de sept mille cinq cents Euros (7.500 EUR).

Art. 11. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. Les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales des associés (l' (les) Assemblée(s) Générale(s)) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires).

12.2. Dans le cas où les résolutions doivent être adoptées par voie de Résolutions Circulaires le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les associés expriment leur vote en signant les Résolutions Circulaires sur une ou plusieurs copies, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

12.3. Dans le cas où la Société a un seul associé, ce dernier exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale. Les décisions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

12.4. Les droits de vote de chaque associé sont proportionnelles au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

13.1. Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

13.2. Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

13.3. Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

13.4. Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

13.5. Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas nécessairement être un associé) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

13.6. Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.7. Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social.

13.8. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation des engagements des associés dans la Société exige le consentement unanime des associés.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social et assemblée générale annuelle des associés.

14.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

14.2. Chaque année, le gérant unique ou le Conseil dresse le bilan et le compte de pertes et profits conformément à la Loi, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de pertes et profits sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par voie de Résolutions Circulaires dans les six (6) mois à compter de la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Réviseur d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

15.2. Les associés nomment le(s) réviseur(s) d'entreprises et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) réviseur(s) d'entreprises peuvent être réélus.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée dès que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

16.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le gérant unique ou par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par l'associé unique ou les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. L'associé unique ou les associés doivent nommer un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminer leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue par le(s) associé(s), le(s) liquidateur(s) est (sont) investi(s) des pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation restant après la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

18.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou par tout autre moyen de communication électronique communément accepté.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément à ce qui a été accepté par le Conseil.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. En cas de résolutions circulaires, les signatures peuvent être apportées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2008.

Souscription et Libération

Sur ces faits, LeverageSource V, L.P., préqualifiée et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (1 USD) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt-mille Dollars Américains (20.000 USD).

Le montant de vingt mille Dollars Américains (20.000 USD) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 2.000,- (deux mille euros).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants A et gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants A:

- Mme Wendy Friedman DULMAN, administrateur de sociétés, née à Cleveland, Ohio (Etats-Unis d'Amérique) le 16 novembre 1968, avec adresse professionnelle à 9 West 57th Street, New York, New York 10019 (Etats-Unis d'Amérique); et

- M. Anthony Mark CIVALE Jr, administrateur de sociétés, né à Bronx, New York (Etats-Unis d'Amérique) le 25 juillet 1974, avec adresse professionnelle à 9 West 57th Street, 14th Floor, New York, New York 10019 (Etats-Unis d'Amérique).

Gérants B:

- M. Alexis KAMAROWSKY, administrateur de sociétés, né à Strang (Allemagne) le 10 avril 1947, avec adresse professionnelle à 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg;

- M. Federigo CANNIZZARO DI BELMONTINO, administrateur de sociétés, né à La Spezia (Italie) le 12 septembre 1964, avec adresse professionnelle à 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg; et

- M. Jean-Marc DEBATY, administrateur de sociétés, né à Rocourt (Belgique) le 11 mars 1966, avec adresse professionnelle à 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus mentionnée, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite à la partie comparante, celle-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: S. ARVIEUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2008. Relation: LAC/2008/17826. — Reçu soixante-quatre euros douze cents (0,50% = 64,12 EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008065068/242/484.

(080072602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Schweitzer + Partner Assekuranzkonzepte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 120, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 81.266.

Die Bilanz am 31.12.2004 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERT COMPTABLE • FIDUCIAIRE

L-6783 GREVENMACHER - 31, OP DER HECKMILL

Unterschrift

Référence de publication: 2008068093/2951/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP04076. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Fabri S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6688 Mertert, 1, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 79.336.

Die Bilanz am 31.12.2007 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.
EXPERT COMPTABLE • FIDUCIAIRE
L-6783 GREVENMACHER - 31, OP DER HECKMILL
Unterschrift

Référence de publication: 2008068094/2951/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP04073. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Baulift (Luxembourg) G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 19, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 59.142.

Die Bilanz am 31.12.2006 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.
EXPERT COMPTABLE • FIDUCIAIRE
L-6783 GREVENMACHER - 31, OP DER HECKMILL
Unterschrift

Référence de publication: 2008068095/2951/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP04079. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Investment and Management Consulting SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 89.168.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Investment and Management Consulting S.A., en liquidation
MERCURIA SERVICES
8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2008068111/1005/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06820. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Alzette Funding N°1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 90.589.

Le bilan modifié au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Cette publication remplace la version déposée le 18 mars 2008 (L080041973.05).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/05/2008.
MERCURIA SERVICES
8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008068120/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06806. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Carnegie Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 53.022.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

Bruno Frèrejean.

Référence de publication: 2008068089/61/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06011. - Reçu 74,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Schweitzer + Partner Assekuranzkonzepte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 120, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 81.266.

Die Bilanz am 31.12.03 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERT COMPTABLE • FIDUCIAIRE

L-6783 GREVENMACHER - 31, OP DER HECKMILL

Unterschrift

Référence de publication: 2008068092/2951/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP04075. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Power Securities S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 138.750.

STATUTS

L'an deux mille huit, le quatorze mai.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

La société anonyme "GLOBAL ADMINISTRATION SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.", avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 57.147,

ici représentée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 8 mai 2008.

La prédite procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - siège - durée - objet - capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "POWER SECURITIES S.A.".

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004. A cet effet, la société peut, entre autre, acquérir ou assumer, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la détention de titres, de créances et de tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels ainsi que ceux liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur et le rendement dépendent de ces risques.

La société peut prendre en charge ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou biens, en garantissant les dettes ou les engagements ou en s'obligeant de toute autre manière.

La société peut procéder à (i) l'acquisition, la détention, la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus). La société peut aussi acquérir, détenir ou céder des participations dans des sociétés de personnes ou d'autres entités.

La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, de warrants, de parts bénéficiaires, d'actions ordinaires et/ou préférentielles, de tout type de créance, y compris de façon indépendante ou sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société.

Conformément à, et dans la mesure permise par la Loi sur la Titrisation de 2004, la société peut également consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son "trustee" ou son mandataire, s'il y en a) et/ou toute entité participant à une opération de titrisation de la société. La société ne pourra nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs, sauf dans les circonstances où la Loi sur la Titrisation de 2004 le permet.

La société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêts et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leur sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la société participe et tous les contrats passés par la société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

Conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004, le conseil d'administration peut créer un ou plusieurs compartiments (représentant les actifs de la société attribuables à une émission d'instruments financiers ou de valeurs mobilières) correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la société tel que défini plus avant dans l'article 5.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (€ 32.000.-), représenté par trois cent vingt (320) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire.

La société pourra émettre des obligations, billets à ordre et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ou au porteur.

La valeur et/ou le rendement des valeurs mobilières émises par la société pourra dépendre des compartiments, des actifs et des risques. La société se réserve le droit de rembourser anticipativement, en tout ou en partie, les valeurs mobilières qu'elle a émises.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé de la société est d'un million deux cent cinquante mille euros (€ 1.250.000.-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions sans désignation de valeur nominale.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté de:

- réaliser toute augmentation de capital social dans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission d'actions nouvelles, contre le paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances ou de toutes autres manières;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles; et

- supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'actions contre paiement en espèces.

Cette autorisation est valable pour une durée de 5 (cinq) ans à compter de la date de publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires pour les actions du capital social autorisé qui jusqu'à ce moment n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans la forme prévue par la loi, le premier alinéa du présent article 5 sera modifié de façon à refléter l'augmentation. Une telle modification sera constatée par acte notarié par le conseil d'administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée par celui-ci à cette fin.

Administration - surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 9. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 10. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 9 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 11. Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société soit par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins, soit par l'administrateur unique.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de réviseur d'entreprises est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Le (ou les) réviseur(s) d'entreprises accomplira(ont) toutes les fonctions qui lui (leur) sont attribuées par la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation de 2004.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de mai à 12.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Année sociale - répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Art. 21. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Disposition générale

Art. 22. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2009.

2) Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué est nommé par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration.

Souscription

Toutes les actions ont été souscrites par la société "GLOBAL ADMINISTRATION SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.", pré-qualifiée.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (€ 32.000.-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à deux mille sept cents euros (€ 2.700.-).

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui de commissaire aux comptes à un (1).

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs:

- a) la société anonyme "GLOBAL ADMINISTRATION SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.", préqualifiée.
- b) Monsieur Ingor MEULEMAN, employé, né à Ninove (Belgique) le 4 juin 1971, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
- c) Monsieur Bertrand MICHAUD, administrateur de sociétés, né à Paris (France) le 21 novembre 1961, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
- d) Monsieur Vincent CORMEAU, administrateur de sociétés, né à Verviers (Belgique) le 29 août 1960, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Monsieur Marc SCHINTGEN, ingénieur en gestion Solvay, né à Luxembourg le 9 mars 1965, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe est désigné représentant permanent de la société "GLOBAL ADMINISTRATION SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.", préqualifiée sub a).

Monsieur Bertrand MICHAUD, préqualifié sub c), est nommé administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle.

Les administrateurs et l'administrateur-délégué sont nommés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en l'an 2013.

Troisième résolution

Est nommée réviseur d'entreprises:

La société à responsabilité limitée "ALTER AUDIT Sàrl", ayant son siège social à L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 110.675.

Le réviseur d'entreprises est nommé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en l'an 2013.

Quatrième résolution

Le siège social est établi à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé à créer les quinze premiers compartiments sans devoir convoquer une assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 16 mai 2008. Relation: CAP/2008/1504. — Reçu mille deux cent cinquante euros, 1.250.- €.

Le Receveur (signé): NEU.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 22 mai 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008068573/236/287.

(080077124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

YLI, Yum! Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.572.

In the year two thousand and seven, on the eleventh day of December.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary public residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

Yum! Restaurants International Holdings, Ltd, a Delaware corporation, having its registered office at 1209 Orange Street, DE 19801 Wilmington, Delaware, USA, registered at the Division of Corporations of the state of Delaware, USA under number 4018187 (the "Sole Shareholder"), here represented by Mrs Nathalie Chevalier, private employee, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That Yum! Restaurants International Holdings, Ltd is the Sole actual Shareholder of "Yum! Luxembourg Investments S. à r.l." in short YLI, a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary of November 5, 2007 under the name of BRIGHAM FINANCES S. à r.l, not yet published in the Mémorial C, registered with the trade register of Luxembourg section B number 133.572 (the "Company").

The articles of incorporation were amended by virtue of a deed of the undersigned notary, on the November 16, 2007, not yet published in the Mémorial C.

- That the capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 125 (one hundred and twenty-five) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, fully paid up.

- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the subscribed capital by an amount of EUR 59,593,600.00 in order to bring the Company's share capital from its present amount of EUR 12,500.00 (twelve thousand and five hundred euro) represented by 125 shares with a nominal value of EUR 100.00 (one hundred euros) each to EUR 59,606,100.00 (fifty nine million six hundred six thousand hundred euros) by the issuance of 595,936 new shares having a par value of EUR 100.00 (one hundred euros) each, having the same rights as the already existing shares.

2.- Subscription of 595,936 new shares and to have them fully paid up by Yum! Restaurants International Holdings, Ltd by a contribution in kind of 271,850 shares being 1.00000117% of the share capital in Yum! International Participations S.à r.l., a company having its registered address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and registered with the Companies Register under number B 73.447.

3.- Amendment of article 5 of the articles of Incorporation in order to reflect such increase of capital.

4.- Sundries.

- That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the issued share capital by an amount of EUR 59,593,600.00 (fifty-nine million five hundred and ninety-three thousand six hundred euros) in order to bring the Company's share capital from its present amount of EUR 12,500.00 (twelve thousand and five hundred euro) represented by 125 shares with a nominal value of EUR 100.00 (one hundred euros) each to EUR 59,606,100.00 (fifty nine million six hundred and six thousand one hundred euros) by the issuance of 595,936 (five hundred and ninety-five thousand nine hundred and thirty-six) new shares having a par value of EUR 100.00 (one hundred euros) each, having the same rights as the already existing shares, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in shares representing 1.00000117% of the share capital of the Luxembourg Société à responsabilité limitée YUM! International Participations S. à r.l. having its registered address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and registered with the Companies Register under number B 73.447.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to subscribe for the 595,936 new shares and to have them fully paid up by by a contribution in kind consisting of 271,850 (two hundred and seventy-one thousand eight hundred and fifty) shares representing 1.00000117% of the share capital in Yum! International Participations S.à r.l., prenamed.

Description of the contribution in kind

The Sole Shareholder contributes to the Company 271,850 shares being 1.00000117% of the share capital in Yum! International Participations S.à r.l., prenamed, this contribution being evaluated at EUR 59,593,600.00 Euros (fifty-nine million five hundred and ninety-three thousand six hundred Euros).

Evidence of the contribution's existence

Proof of the ownership and the value of such shares has been given to the undersigned notary by YUM! International Participations S. à r.l.'s recent balance sheet, a declaration issued by the managers of YUM! International Participations S. à r.l. attesting the current number of shares, their ownership, and their true valuation in accordance with current market trends and certificate confirming shareholding issued by the Sole Shareholder.

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder here represented as stated hereabove, declares that:

- It is the sole full owner of such shares and possessing the power to dispose of such shares, legally and conventionally freely transferable;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of such shares be transferred to him;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say in Luxembourg in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the Sole Shareholder decides to amend the article 6 §1 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 6 §1.** The capital of the Company is set EUR 59,606,100.00 (fifty nine million six hundred and six thousand one hundred euros) represented by 596,061 (five hundred and ninety-six thousand sixty one) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, fully paid up".

Declaration and valuation

The Company refers to Article 4-2 of the law of December 29, 1971 which provides for capital tax exemption as regards the present contribution in kind, in the event that the 65% is achieved in several steps, the exemption from capital duty will apply to the transfer that meets the 65% and any further transfer that increases such percentage of ownership.

Further to the present increase of capital, the Company holds 100% of the share capital of YUM! International Participations S. à r.l., a company being incorporated in the European Union. Copy of a certificate issued by YUM! International Participations S. à r.l., dated December 10, 2007 evidencing its shareholding is attached to the present deed.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about seven thousand five hundred euros (7,500 EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française (french version):

L'an deux mille sept, le onze décembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

La société Yum! Restaurants International Holdings, Ltd, une société de l'Etat de Delaware, avec siège social au 1209 Orange Street, DE 19801 Wilmington, Delaware, USA, immatriculée auprès de la Division of Corporations of the state of Delaware, USA sous le numéro 4018187, ("Associé Unique"), ici représentée par Madame Nathalie Chevalier, employée privée, demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présent acte afin être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule associée de la société à responsabilité limitée "Yum! Luxembourg Investments S. à r.l." en abrégé YLI, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 novembre 2007, non encore publié au Mémorial C, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro B133572 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés en date du 16 novembre 2007 par le notaire instrumentant, non encore publié au mémorial C.

- Que le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 125 (cent vingt cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées ;

-Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 59.593.600,00 (cinquante-neuf millions cinq cent quatre-vingt-treize mille six cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,00 (douze mille cinq cents euros) à EUR 59.606.100,00 (cinquante-neuf millions six cent six mille cent euros) par l'émission de 595.936 parts

nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,00 (cent euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

2.- Souscription des 595.936 nouvelles parts et libération intégrale par Yum! Restaurants International Holdings, Ltd par apport en nature consistant en 271.850 parts représentant 1,00000117% du capital social de Yum! International Participations S.à r.l., une société avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 73.447;

3.- Modification de l'article 5 des statuts afin de refléter l'augmentation de capital;

4.- Divers.

- Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence d'un montant de EUR 59.593.600,00 (cinquante-neuf millions cinq cent quatre-vingt-treize mille six cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,00 (douze mille cinq cents euros) à EUR 59.606.100,00 (cinquante-neuf millions six cent six mille cent euros) par l'émission de 595.936 (cinq cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent trente-six) parts nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,00 (cent euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts existantes à souscrire, le tout intégralement libéré par l'apport réalisé en nature de parts représentant 1,00000117% du capital social de Yum! International Participations S.à r.l., société à responsabilité limitée avec siège social au 46 A, avenue JF Kennedy, L - 1855 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 73.447.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de souscrire les 595.936 parts sociales nouvelles de la Société et de les libérer intégralement par l'apport réalisé en nature de parts représentant 1,00000117% du capital social de Yum! International Participations S.à r.l., précitée.

Description de l'apport en nature

L'Associé Unique apporte à la Société 271.850 parts sociales de Yum! International Participations S.à r.l., précitée, cet apport étant évalué à 59.593.600 Euros (cinquante-neuf millions cinq cent quatre-vingt-treize mille six cents euros).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de ces parts a été donnée au notaire instrumentant par un bilan récent de Yum! International Participations S.à r.l., précitée, une déclaration émise par les gérants de Yum! International Participations S.à r.l., précitée attestant le nombre actuel de parts, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché et un certificat émis par l'Associé Unique.

Réalisation effective de l'apport

L'Associé Unique ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire desdites parts et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;

- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir au Luxembourg aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, les associés décident de modifier l'article 6 §1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6 § 1.** Le capital social est fixé à EUR 59.606.100,00 (cinquante-neuf millions six cent six mille cent euros), divisé en 596.061 (cinq cent quatre-vingt-seize mille soixante et une) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune."

Evaluation

En ce qui concerne le présent apport, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport, eu égard au présent acte, lorsque le pourcentage de 65% est atteint à la suite de plusieurs opérations, l'exonération s'applique à l'opération qui atteint les 65% ainsi qu'aux opérations subséquentes augmentant ce pourcentage.

Suite à la présente augmentation de capital, la société détient 100% du capital social de Yum! International Participations S.à r.l. , société établie dans un Etat membre de l'Union Européenne. Copie du certificat émis par Yum! International Participations S.à r.l. daté du 10 décembre 2007 confirmant son actionnariat est annexé au présent acte.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ sept mille cinq cents euros (7.500,00 EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même partie comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Signé: Chevalier, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 décembre 2007, LAC / 2008 / 42128. - Reçu € 12.- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 février 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008068631/202/185.

(080076910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

Ata Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 137.856.

—
EXTRAIT

Le 11 mars 2008, l'actionnaire unique de la Société a accepté les démissions avec effet immédiat des administrateurs suivants de la Société:

- Madame AKBARIEH Maryam;
- Monsieur EHDAIE Mohammad Hossein;
- Monsieur EHDAIE Hadi.

Pour la période du 11 mars 2008 jusqu'à l'assemblée générale qui aura lieu en 2010, les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société.

- Monsieur HERMANN-ENGEL Karl-Joseph, née le 5 août 1963 à Eupen en Belgique, demeurant à D-32429 Minden, Haldenweg 21;
- Monsieur NONNENGÄSSER Rainer Peter, né le 6 juillet 1963 à Bad Kreuznach en Allemagne, demeurant à D-61462 Königstein im Taunus, Kuckucksweg 7;
- Monsieur KIDD Michael Robert, né le 18 avril 1960 à Basingstoke, au Royaume-Uni, demeurant à L-5433 Niederdonven, 28, rue Puert.

La société FIDU-CONCEPT, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, R.C.S. Luxembourg B 38.136, a été révoquée de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet au 11 mars 2008.

Le 11 mars 2008 la Société nomme EWA REVISION S.A., ayant son siège social à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy, enregistrée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 38.937, comme réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale qui aura lieu en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Pour extrait sincère et conforme

ATA Properties S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008068464/5499/34.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07117. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Deutsche SBRE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 128.133.

—
Extrait des résolutions de l'Associé unique du 1^{er} mars 2008

L'associé de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Jean Baptista Brekelmans en tant que Gérant B, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Christian Christensen, né le 28 août 1978 à Aarhus, Danemark, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant B de la société, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2008068463/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP08110. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Kerstin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 134.982.

In the year two thousand and eight on the fifteenth of May,
Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

TOLKIEN HOLDING GUERNSEY LIMITED, a limited liability company organised under the laws of the Bailiwick of Guernsey, having its registered office at Isabelle Chambers, route Isabelle, St Peter Port, Guernsey GY1 3RA (Channel Islands), and registered with the Guernsey Registrar of Companies under number 48062,

represented by Frédéric LEMOINE, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 7, 2008.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed in the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the notary to state that:

The appearing party is the sole participant of the "limited liability company" (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Kerstin S.à r.l.", registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under number B 134 982, with registered office in L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II (the "Company").

The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 4, 2007, published in the Mémorial C, number 249 of January 30, 2008. The articles of association have been amended by deed of the undersigned notary on February 12, 2008, published in the Mémorial C, number 778 of April 1, 2008.

The Company's capital is set at SEVENTEEN MILLION ONE HUNDRED AND SIXTY-NINE THOUSAND SEVEN HUNDRED AND SIXTY-EIGHT EURO (EUR.- 17,169,768) divided into SEVENTEEN MILLION ONE HUNDRED AND SIXTY-NINE THOUSAND SEVEN HUNDRED AND SIXTY-EIGHT (17,169,768) Class A parts of ONE EURO (EUR.- 1) each.

The sole participant resolves to create a new class of parts of the Company, which shall be designated as Class B parts. The Class B parts shall have the same rights and obligations, including voting rights, as the Class A Parts except as otherwise provided in article 13 the articles of association of the Company.

The sole participant decides to increase the corporate capital of the Company by an amount of FOUR MILLION TWO HUNDRED AND TWENTY THOUSAND TWO HUNDRED AND THIRTY-TWO EURO (EUR.- 4,220,232), to raise it from its present amount of SEVENTEEN MILLION ONE HUNDRED AND SIXTY-NINE THOUSAND SEVEN HUNDRED AND SIXTY-EIGHT EURO (EUR.- 17,169,768) to TWENTY-ONE MILLION THREE HUNDRED AND NINETY THOUSAND EURO (EUR.- 21,390,000) by the creation and the issue of FOUR MILLION TWO HUNDRED AND TWENTY THOUSAND TWO HUNDRED AND THIRTY-TWO (4,220,232) new Class B parts with a nominal value of ONE EURO (EUR.-1) each.

The sole participant acknowledges that it has waived its preferential right to subscribe to the new class B parts.

Subscription and payment

Thereupon,

GAS MANAGEMENT BETEILIGUNGS GmbH & Co. KG, a limited liability partnership organised under the laws of the Federal Republic of Germany, having its registered office at Kardinal - Faulhaber-Str. 10, 80333, Munich, Germany, registered with the commercial register of the local court of Munich under number HRA 91750 represented by Frédéric LEMOINE, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 6, 2008, has declared to subscribe, by a contribution in cash, to FOUR MILLION TWO HUNDRED AND TWENTY THOUSAND TWO HUNDRED AND THIRTY-TWO (4,220,232) new Class B parts, entirely paid-up, with a nominal value of ONE EURO (EUR.-1) each.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Evidence of the aforementioned payment in cash has been given to the undersigned notary who acknowledges this expressly.

The sole participant resolves to in order to reflect the foregoing resolutions to amend article 7 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 7.** The capital of the Company is fixed at twenty-one million three hundred and ninety thousand euro (21,390,000.-€) represented by twenty-one million three hundred and ninety thousand (21,390,000) parts of one euro (1.-€) each, fully paid-up, divided into seventeen million one hundred and sixty-nine thousand seven hundred and sixty-eight (17,169,768) Class A parts and four million two hundred and twenty thousand two hundred and thirty-two (4,220,232) Class B parts.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by Law, purchase its own parts.

The terms "part" and "parts" or "participant" and "participants" shall in these Articles, unless otherwise explicitly or implicitly stated, include all classes of parts and their holders."

The sole participant resolves in order to reflect the foregoing resolutions to amend the last sentence of the third paragraph of article 13 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 13.** The balance is at the disposal of the general meeting of participants and shall be allocated to the holders of Class A parts and the holders of Class B parts in pro rata to their participation or in a different manner as it may have been agreed by the participants from time to time, if applicable."

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at 24,700.-€.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le quinze mai,

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

TOLKIEN HOLDING GUERNSEY, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Bailiwick de Guernesey, dont le siège social se situe à Isabelle Chambers, Route Isabelle, St Peter Port, Guernesey GY1 3RA (Iles Anglo-Normandes), et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 48062,

représentée par Frédéric LEMOINE, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 7 mai 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a exposé au notaire et l'a prié d'acter:

La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée existante sous la dénomination "Kerstin S.à r.l.", inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 134.982, dont le siège social est situé au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg (la "Société").

La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 décembre 2007, publié au Mémorial C, numéro 249 du 30 janvier 2008. Les statuts ont été modifiés le 12 février 2008 par acte du notaire instrumentaire publié au Mémorial C, numéro 778 du 1^{er} avril 2008

Le capital social de la Société est fixé à DIX-SEPT MILLIONS CENT SOIXANTE-NEUF MILLE SEPT CENT SOIXANTE-HUIT EUROS (17.169.768.-EUR) divisé en DIX-SEPT MILLIONS CENT SOIXANTE-NEUF MILLE SEPT CENT SOIXANTE-HUIT (17.169.768) parts sociales de Classe A d'une valeur nominale d'UN EURO (1.-EUR) chacune.

L'associé décide de créer une nouvelle classe de parts sociales de la Société, qui sera désignée parts sociales de Classe B. Les parts sociales de Classe B auront les mêmes droits et obligations, incluant les droits de vote, que les parts sociales de Classe A à l'exception des dispositions prévues à l'article 13 des statuts de la Société.

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de QUATRE MILLIONS DEUX CENT VINGT MILLE DEUX CENT TRENTE-DEUX EUROS (4.220.232.-EUR), afin de le porter de son montant actuel de DIX-

SEPT MILLIONS CENT SOIXANTE-NEUF MILLE SEPT CENT SOIXANTE-HUIT EUROS (17.169.768.-EUR) à VINGT-ET-UN MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (21.390.000.-EUR) par la création et l'émission de QUATRE MILLIONS DEUX CENT VINGT MILLE DEUX CENT TRENTE-DEUX (4.220.232) nouvelles parts sociales de Classe B d'une valeur nominale d'UN EURO (1.-EUR) chacune.

L'associé unique reconnaît qu'il a renoncé à son droit préférentiel de souscrire les nouvelles parts sociales de Classe B.

Souscription et libération

GAS MANAGEMENT BETEILIGUNGS GmbH & Co. KG, une société en commandite par actions, constituée sous les lois de la République Fédérale d'Allemagne, dont le siège social se situe au 10 Kardinal - Faulhaber-Str., 80333, Munich, Allemagne, inscrite au registre commercial de la cour locale de Munich sous le numéro HRA 91750 représentée par Frédéric LEMOINE, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 6 mai 2008, a déclaré souscrire par un apport en numéraire, à QUATRE MILLIONS DEUX CENT VINGT MILLE DEUX CENT TRENTE- DEUX (4.220.232) nouvelles parts sociales de Classe B, entièrement libérées, d'une valeur nominale d'UN EURO (1.-EUR) chacune.

La procuration prémentionnée, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

La preuve du paiement susmentionnée a été apportée au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

L'associé unique décide afin de refléter les résolutions précédentes de modifier l'article 7 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 7.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-et-un millions trois cent quatre-vingt-dix mille euros (21.390.000.-€) représentés par vingt-et-un millions trois cent quatre-vingt-dix mille parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1.-€) chacune, entièrement libérées, divisées en dix-sept millions cent soixante-neuf mille sept cent soixante-huit (17.169.768) parts sociales de Classe A et quatre millions deux cent vingt mille deux cent trente-deux (4.220.232) parts sociales de Classe B.

La Société peut, dans la mesure et selon les termes prévus par la Loi, racheter ses parts sociales.

Les termes "part sociale" et "parts sociales" ou "associé" et "associés" incluront dans ces Statuts toutes les classes de parts sociales et leurs détenteurs a moins qu'explicitement ou implicitement autrement énoncé."

L'associé unique décide afin de refléter les résolutions précédentes de modifier la dernière phrase du dernier alinéa de l'article 13 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 13.** Le solde est à la disposition de l'assemblée générale et sera alloué aux détenteurs des parts sociales de Classe A et aux détenteurs des parts sociales de Classe B proportionnellement à leur participation ou de manière différente comme il peut avoir été convenu par les associés de temps en temps, si applicable."

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques forme que ce soit incombant à la société et facturés en raison du présent acte sont évalués à 24.700.-€.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état civil et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Lemoine, Frieders.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 19 mai 2008, Relation: LAC/2008/19946. — Reçu à 0,50%: vingt-et-un mille cent et un euros seize cents (€ 21.101,16).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008069494/212/151.

(080078122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

German Offices (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 118.979.

Extrait des résolutions de l'Associé unique du 18 mars 2008

L'associé de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Jean-Baptiste Brekelmans en tant que Gérant, et ce avec effet immédiat;
- d'accepter la démission de Marc Torbick en tant que Gérant, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Claudine Schinker, née le 31 mars 1964 à Pétange, Luxembourg, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Gérante, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Christian Christensen, né le 28 août 1978 à Aarhus, Danemark, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Gérant de la société, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2008068459/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP08107. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Broad Point I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.924.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique du 6 mai 2008

L'actionnaire unique de Broad Point I Sàrl a décidé en date du 6 mai 2008:

- d'accepter la démission de Frederick H. Fogel, en tant que gérant et ce avec effet immédiat;
- de nommer Shawn Creedon, né le 13 novembre 1971 à Queens, New York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à Two Greenwich Plaza, Greenwich, CT06830, Etats-Unis d'Amérique, gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 9 mai 2008.

Jacques de Patoul.

Référence de publication: 2008068462/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ05191. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

TV Guide Europe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1531 Luxembourg, 6-10, rue de la Fonderie.

R.C.S. Luxembourg B 97.547.

*Extrait des décisions de l'associé unique en date du 22 septembre 2006**Quatrième résolution*

«L'associé unique décide de nommer un nouveau gérant administratif, Mr Bedi Ajay Singh (né le 20.08.1959 en Inde, de nationalité américaine) résidant 7, Coverview Drive, Rancho Palos Verde California 90275 en remplacement de Mr Brian Urban.»

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008068471/4376/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03769. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

71500

Frog Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 115.233.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 17 avril 2008 que:

1. L'Assemblée accepte la démission de la société FGS CONSULTING LLC de son poste de Commissaire.
2. L'Assemblée décide de nommer en remplacement du Commissaire démissionnaire, la société BF CONSULTING Sarl, ayant son siège social 1, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Le mandat du nouveau Commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008068468/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03249. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

**ArcelorMittal Research & Development, Société à responsabilité limitée,
(anc. Arcelor Russia Holding (Luxembourg)).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 116.790.

L'an deux mille sept, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

la société anonyme "ArcelorMittal", ayant son siège social au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 82.454,

ici représentée par Monsieur Christophe JUNG, General Legal Counsel Luxembourg of ArcelorMittal, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 14 décembre 2007 ci-annexée.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule et unique associée de la société à responsabilité limitée "Arcelor Russia Holding (Luxembourg)", (ci-après "la Société") ayant son siège social au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 116790, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 mai 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1488 du 3 août 2006, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée décide de changer la dénomination sociale de la Société en "ArcelorMittal Research & Development".

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura à partir de cette date la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . La Société est une société à responsabilité limitée dénommée "ArcelorMittal Research & Development" et régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales complétée par celle du 18 septembre 1933, par leurs lois modificatives et par les présents statuts".

Deuxième résolution

L'associée décide de changer l'objet social de la Société.

En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet l'organisation, la coordination et la réalisation des activités de recherche et développement du groupe ArcelorMittal ainsi que l'acquisition, la cession, la protection, la gestion, l'exploitation directe ou indirecte, et la valorisation de droits de propriété intellectuelle, sous quelque forme que ce soit (par voie de licence ou autrement), par toute opération entrant dans le cadre de la R&D et de la gestion de la Propriété Intellectuelle du Groupe ArcelorMittal.

La Société aura en charge la R&D du Groupe ArcelorMittal et ce notamment par l'organisation et la réalisation de programmes de recherche, la coordination des activités et la conclusion de contrats au sein du Groupe ArcelorMittal

ainsi qu'avec tout tiers - et ce notamment avec des universités, organismes de recherche, institutions et administrations nationales, régionales, internationales ou de la Communauté Européenne - l'obtention et la gestion de toutes subventions aux fins de recherche, développement et industrialisation, la prise en charge des frais de recherche et développement et la répartition de ces frais dans le Groupe ArcelorMittal.

La Société aura également la charge d'organiser et réaliser l'industrialisation de tout procédé, équipement ou produit conçu par une des sociétés du Groupe ArcelorMittal, d'en assurer la protection notamment par voie de brevet, et d'assurer un support technique tant auprès des installations industrielles du Groupe ArcelorMittal qu'auprès des clients et partenaires du Groupe ArcelorMittal.

La Société pourra s'intéresser, par voie de participation, de création de sociétés nouvelles, d'apport, de fusion, ou par toute autre voie dans toute société, entreprises ou opérations dont le but est similaire, connexe ou complémentaire au sien.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation."

Troisième résolution

L'associée décide de retirer le nom de l'associé dans l'article 5 des statuts qui sera désormais conçu comme suit:

"Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-); il est représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

Lorsque et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application."

Quatrième résolution

L'associée décide d'accepter la démission de Messieurs Frédéric LANG, Javier LASSO PEÑA et Christophe JUNG en tant que membres du conseil de gérance et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'associée décide de nommer de nouveaux membres au conseil de gérance, à savoir Messieurs Greg LUDKOVSKY, Carlos ESPINA, Bernard BRAMAUD, François MUDRY, Pinakin CHAUBAL et Paul PERDANG pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance sera composé comme suit:

- Monsieur Greg LUDKOVSKY, Vice President Research and Development ArcelorMittal, né le 3 janvier 1949 à Moscou (Russie), avec adresse professionnelle ArcelorMittal, R&D Center, 3001 E. Columbus Drive, East Chicago, Indiana 46312, USA,
- Monsieur Carlos ESPINA, Vice President Research and Development Europe, né le 22 juillet 1966 à Oviedo (Espagne), avec adresse professionnelle au 5, rue Luigi Cherubini, F-93212 La Plaine Saint Denis CEDEX, France,
- Monsieur Bernard BRAMAUD, Vice President Research and Development ArcelorMittal, né le 4 mars 1945 à Bordeaux (France), avec adresse professionnelle au 5, rue Luigi Cherubini, F-93212 La Plaine Saint Denis CEDEX, France,
- Monsieur François Albert MUDRY, Scientific Advisor - General Manager ArcelorMittal, né le 10 juin 1952 à Arras, (France), avec adresse professionnelle au 47, Voie Romaine, BP 30320, F- 57283 Maizières-lès-Metz, France,
- Monsieur Pinakin CHAUBAL, R&D Process Program Management, né le 19 octobre 1957 en Inde, avec adresse professionnelle au 47, Voie Romaine, BP 30320, F- 57283 Maizières-lès-Metz, France,
- Monsieur Paul PERDANG, Financial Controller Global R&D, né le 13 octobre 1973 à Liège (Belgique), avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le mandataire de la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. JUNG, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 décembre 2007. Relation: EAC/2007/16280. - Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 08 AVRIL 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008069517/239/88.

(080077992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Calypsis Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 106.355.

—
EXTRAIT

Comme suite au changement d'adresse de Monsieur Stefano GIANI, il a lieu de noter sa nouvelle adresse comme suit:
Flat no. 81, Adams Walk 1, Fletcher Gate, Nottingham, Royaume-Uni.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008068467/693/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08638C. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Gemstar - TV Guide Europe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1531 Luxembourg, 6-10, rue de la Fonderie.

R.C.S. Luxembourg B 97.546.

—
*Extrait des décisions de l'associé unique en date du 22 septembre 2006**Quatrième résolution*

"L'associé unique décide de nommer un nouveau gérant administratif, Mr Bedi Ajay Singh (né le 20.08.1959 en Inde, de nationalité américaine) résidant 7, Coverview Drive, Rancho Palos Verde California 90275 en remplacement de Mr Brian Urban.»

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008068472/4376/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03766. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

JB Mac Nortance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.

R.C.S. Luxembourg B 112.998.

—
Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.05.2008.

*Pour JB MAC NORTANCE S.A.R.L. - JBMN S.A.R.L., société à responsabilité limitée**Experta Luxembourg, société anonyme**Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS*

Référence de publication: 2008068123/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04658. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Justfin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 113.139.

—
Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.05.2008.

Pour JUSTFIN INTERNATIONAL S.A., société anonyme

Experta Luxembourg, société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2008068124/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04660. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

LGIG 2 MKII GP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.908.

In the year two thousand eight, on the fourteenth day of the month of May.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

"LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 41, avenue de la Liberté, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, number 122.032, represented by Mrs Nadia WEYRICH, employee, residing in Arlon, by virtue of proxy, hereto annexed.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée "LGIG 2 MKII GP", having its registered office at 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under RCS B 125908, incorporated by a deed of the undersigned notary on 22 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1071 on 6 June 2007, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, number 125.908 and whose articles of association have been amended for the last time on 15 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 39 on 8 January 2008.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The partner decides to increase the Company's share capital by an amount of forty-four thousand three hundred and twenty-five euro (EUR 44.325.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12.500.-) up to fifty-six thousand eight hundred twenty-five euro (EUR 56.825.-) through the issue of one thousand seven hundred and seventy-three (1.773) shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The new shares are to be subscribed by "LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.", prenamed, paid up by a contribution in kind consisting of one claim held by "LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l." against the Company for a total amount of fifty thousand euro (EUR 50.000.-).

The total contribution of fifty thousand euro (EUR 50.000.-) will be allocated as follows: (i) forty-four thousand three hundred and twenty-five euro (EUR 44.325.-) will be allocated to the share capital of the Company and (ii) five thousand six hundred and seventy-five euro (EUR 5.675.-) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 5. first paragraph.** The Company's share capital is set at fifty-six thousand eight hundred twenty-five euro (EUR 56.825.-) represented by two thousand two hundred and seventy-three (2.273) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg),

a comparu:

"LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 122.032,

représentée par Madame Nadia WEYRICH, employée privée, demeurant à Arlon, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, ci-annexée.

La partie comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée "LGIG 2 MKII GP", ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125908, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 22 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1071 le 6 juin 2007, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 125.908 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 39 le 8 janvier 2008 (la "Société").

Laquelle comparantes, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Première résolution

L'associé décide d'augmenter le capital social à concurrence de quarante-quatre mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 44.325.-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) jusqu'à cinquante-six mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 56.825.-) par l'émission de mille sept cent soixante-treize (1.773) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par "LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.", pré-nommée, payées par un apport en nature consistant en une créance détenue par "LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l." contre la Société pour un montant total de cinquante mille euros (50.000.- EUR).

L'apport de cinquante mille euros (50.000.- EUR) sera alloué comme suit: quarante-quatre mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 44.325.-) au capital social et cinq mille six cent soixante-quinze euros (EUR 5.673.-) pour le compte de prime d'émission.

Les documents justificatifs de l'existence et de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. premier alinéa.** Le capital social est fixé à la somme de cinquante-six mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 56.825.-) représentée par deux mille deux cent soixante treize (2.273) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. WEYRICH, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 mai 2008, Relation: EAC/2008/6774. — Reçu deux cent cinquante Euros (50.000.- à 0,5% = 250.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): FISCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008069523/239/101.

(080077944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Ostonian Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège de direction effectif: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 95.451.

L'an deux mille huit, le quatorze avril.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "OSTONIAN ENTERPRISES S.A." avec siège de direction à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B n ° 95.451.

Ladite société a été constituée par acte du notaire soussigné en date du 1^{er} août 2003, publié au Mémorial C n ° 1004 de 2003, page 48.157.

L'assemblée est présidée par M. Francesco MOGLIA, employé, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire M. Sébastien SCHAACK, employé, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mme Elisiana PEDONE, employée, Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire de la société;
2. Nominations d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
3. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommée liquidateur, la société T.A.S.L. S.à.r.l., avec siège social au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: F. MOGLIA, S. SCHAACK, E. PEDONE, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 21 avril 2008. LAC/2008/16355. — Reçu douze Euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/05/08.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008069556/208/54.

(080077747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Insinger de Beaufort Manager Selection Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 75.761.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

Pour Insinger de Beaufort Manager Selection SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable
RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2008068117/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03023. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Multiple Managers Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 53.934.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

Pour Multiple Managers SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable
RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2008068118/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03019. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Share Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 124.313.

L'an deux mille huit, le quatorze mai.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SHARE INVESTMENTS S.A." (numéro d'identité 2007 22 01 710), avec siège social à L-8287 Kehlen, Zone Industrielle, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 124.313, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 1^{er} février 2007, publié au Mémorial C, numéro 655 du 19 avril 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Gérard LUSATTI, chef comptable, demeurant à Audun-le-Tiche (France),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social de L-8287 Kehlen, Zone Industrielle à L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-8287 Kehlen, Zone Industrielle à L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean et de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. 1^{er} alinéa.** Le siège social est établi à Pétange."

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à sept cent cinquante euros (€ 750.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: LUSATTI, RENTMEISTER, J. M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 16 mai 2008, Relation: CAP/2008/1503. — Reçu douze euros (12.-).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 26 mai 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008068657/236/49.

(080077443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

AZ Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 101.994.

L'an deux mille et huit, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "AZ Investments S.A.", avec siège social à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 101.994, constituée suivant acte reçu en date du 26 mai 2004 par le notaire soussigné, publié au Mémorial C n° 997 du 7 octobre 2004 et dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte dressé par le notaire soussigné en date du 23 juillet 2007, publié au Mémorial C n° 2078 du 24 septembre 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Ferres, employé, avec adresse professionnelle à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à quatre cent soixante-trois mille Euros (€ 463.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Abandon temporaire de la valeur nominale par action.

2. Réduction du capital social d'un montant de trois mille huit cent Euros (€ 3.800,-) pour le ramener de son montant actuel de quatre cent soixante-trois mille Euros (€ 463.000,-) à quatre cent cinquante-neuf mille et deux cents Euros (€ 459.200,-), le montant de la réduction étant affecté à un compte 'prime d'émission' de la Société.

3. Remplacement des quatre cent soixante-trois (463) actions existantes sans valeur nominale par deux mille huit cent soixante-dix (2.870) actions sans valeur nominale.

4. Rétablissement de la valeur nominale à cent soixante Euros (€ 160,-) par action, de sorte que le capital social de quatre cent cinquante-neuf mille et deux cents Euros (€ 459.200,-) sera désormais représenté par deux mille huit cent soixante-dix (2.870) actions d'une valeur nominale unitaire de cent soixante Euros (€ 160,-).

5. Augmentation du capital social à concurrence de deux cent onze mille et deux cents mille Euros (€ 211.200,-) en vue de le porter de son montant actuel de quatre cent cinquante-neuf mille et deux cents Euros (€ 459.200,-) à six cent soixante-dix mille quatre cents Euros (€ 670.400,-) par la création et l'émission de mille trois cent vingt (1.320) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent soixante Euros (€ 160,-) chacune.

6. Approbation des souscriptions suivantes:

Monsieur Fatah Boudjelida, juriste, avec adresse professionnelle à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, soixante actions	60
Monsieur Paul Chambers, expert-comptable, avec adresse professionnelle à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, vingt actions	20
Monsieur Jean-Michel Chamonard, conseiller fiscal, avec adresse professionnelle à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, cent vingt-cinq actions	125
Monsieur Alan Dundon, chartered accountant, demeurant à 24, rue Centrale, L-4974 Dippach, cent cinquante actions	150
Monsieur Bob Faber, expert-comptable, avec adresse professionnelle à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, cent trente-cinq actions	135
Monsieur Olivier Ferres, juriste, avec adresse professionnelle à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, trente-cinq actions	35
Monsieur Laurent Grençon, expert-comptable, avec adresse professionnelle à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, cent vingt-cinq actions	125
Monsieur Alain Heinz, expert-comptable, avec adresse professionnelle à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, cent trente-cinq actions	135
Monsieur Charles Meyer, expert-comptable, avec adresse professionnelle à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, cent trente-cinq actions	135
Monsieur Keith O'Donnell, expert-comptable, avec adresse professionnelle à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, quatre-vingt cinq actions	85
Monsieur Alain Peigneux, directeur, avec adresse professionnelle à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, quatre-vingt quinze actions	95
Monsieur Olivier Remacle, expert-comptable, avec adresse professionnelle à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, quatre-vingt cinq actions	85
Madame Géraldine Schmit, directeur, avec adresse professionnelle à 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, cent trente-cinq actions	135
Total: mille trois cent vingt actions:	1.320

7. Souscription et libération intégrale des mille trois cent vingt (1.320) nouvelles actions.

8. Modification afférente de l'article 5 des statuts, pour lui conférer la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à six cent soixante-dix mille quatre cents Euros (€ 670.400,-) représenté par quatre mille cent quatre-vingt dix (4.190) actions d'une valeur nominale de cent soixante Euros (€ 160,-) chacune.

9. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'abandonner temporairement la valeur nominale par action.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social d'un montant de trois mille huit cent Euros (€ 3.800,-) pour le ramener de son montant actuel de quatre cent soixante-trois mille Euros (€ 463.000,-) à quatre cent cinquante-neuf mille et deux cents Euros (€ 459.200,-), le montant de la réduction étant affecté à un compte 'prime d'émission' de la Société, la réduction se faisant de façon non proportionnelle convenue entre les actionnaires.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de remplacer les quatre cent soixante-trois (463) actions existantes sans valeur nominale par deux mille huit cent soixante-dix (2.870) actions sans valeur nominale.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de rétablir la valeur nominale à cent soixante Euros (€ 160,-) par action, de sorte que le capital social de quatre cent cinquante-neuf mille et deux cents Euros (€ 459.200,-) sera désormais représenté par deux mille huit cent soixante-dix (2.870) actions d'une valeur nominale unitaire de cent soixante Euros (€ 160,-).

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent onze mille et deux cents mille Euros (€ 211.200,-) en vue de le porter de son montant actuel de quatre cent cinquante-neuf mille et deux cents Euros (€ 459.200,-) à six cent soixante-dix mille quatre cents Euros (€ 670.400,-) par la création et l'émission de mille trois cent vingt (1.320) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent soixante Euros (€ 160,-) chacune.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver les souscriptions suivantes:

Monsieur Fatah Boudjelida, prénommé, soixante actions	60
Monsieur Paul Chambers, prénommé, vingt actions	20
Monsieur Jean-Michel Chamonard, prénommé, cent vingt-cinq actions	125
Monsieur Alan Dundon, prénommé, cent cinquante actions	150
Monsieur Bob Faber, prénommé, cent trente-cinq actions	135
Monsieur Olivier Ferres, prénommé, trente-cinq actions	35
Monsieur Laurent Grençon, prénommé, cent vingt-cinq actions	125
Monsieur Alain Heinz, prénommé, cent trente-cinq actions	135
Monsieur Charles Meyer, prénommé, cent trente-cinq actions	135
Monsieur Keith O'Donnell, prénommé, quatre-vingt cinq actions	85
Monsieur Alain Peigneux, prénommé, quatre-vingt quinze actions	95
Monsieur Olivier Remacle, prénommé, quatre-vingt cinq actions	85
Madame Géraldine Schmit, prénommé, cent trente-cinq actions	135
Total: mille trois cent vingt actions:	1.320

Septième résolution

Intervention - Souscription - Paiement

Sont alors intervenus les souscripteurs, agissant en nom propre, respectivement par leur mandataire, Monsieur Olivier Ferres, prénommé, en vertu de douze (12) procurations, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, lesquelles procurations demeurant annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps, les quels souscripteurs déclarent souscrire aux mille trois cent vingt (1.320) actions nouvelles suivant la répartition indiquée ci-dessus et les libérer intégralement à leur valeur nominale au montant total de deux cent onze mille et deux cents Euros (€ 211.200,-) ensemble avec une prime d'émission totale de deux cent cinquante-six mille sept cent quarante-deux Euros (€ 256.742,-) par apport en numéraire.

Le montant total de quatre cent soixante-sept mille neuf cent quarante-deux Euros (€ 467.942,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts, pour lui conférer la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à six cent soixante-dix mille quatre cents Euros (€ 670.400,-) représenté par quatre mille cent quatre-vingt dix (4.190) actions d'une valeur nominale de cent soixante Euros (€ 160,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille cinq cents Euros (€ 4.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: O. FERRES, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 07 mai 2008. Relation LAC/2008/18508. — Reçu deux mille trois cent trente-neuf euros soixante et onze cents (2.339,71 €).

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008068687/211/137.

(080077157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

Tylerwick Assets Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 118.032.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008069508/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06895. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

NCI Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18-20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 79.945.

Constituée par-devant M^e Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 21 décembre 2000, acte publié au Mémorial C n^o 622 du 10 août 2001.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Pour NCI LUXEMBOURG S.A

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008069507/1261/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03296. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Immobilière Nr 30 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 22.762.

Extrait de résolutions prises lors de la réunion de l'assemblée générale tenue le 26 mai 2008

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Thierry NOWANKIEWICZ de ses fonctions d'administrateur.

L'assemblée nomme Madame Madeleine SIMEON, administratrice de sociétés demeurant professionnellement au 32, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg aux fonctions d'administratrice pour un mandat échéant à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2013.

L'assemblée renouvelle Messieurs Francesco SIGNORIO et Jean-Luc JOURDAN aux fonctions d'administrateurs pour des mandats échéants à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2013.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2008.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008069533/1134/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07221. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Groupe Adeo & Cie Valadeo, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 64.283.

Constituée par-devant M^e Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 mai 1998, acte publié au Mémorial C n^o 530 du 21 juillet 1998, modifiée par-devant le même notaire en date du 7 avril 1999, acte publié au Mémorial C n^o 522 du 8 juillet 1999, en date du 18 août 1999, acte publié au Mémorial C n^o 874 du 20 novembre 1999 et en date du 16 juillet 2002, acte publié au Mémorial C n^o 1426 du 2 octobre 2002, modifiée par-devant Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 17 octobre 2003, acte publié au Mémorial C n^o 1176 du 10 novembre 2003, modifiée par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 14 septembre 2004, acte publié au Mémorial C n^o 1197 du 24 novembre 2004, modifiée par-devant Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 29 juin 2005, acte publié au Mémorial C n^o 1212 du 16 novembre 2005, modifiée par-devant Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 19 octobre 2005, acte publié au Mémorial C n^o 283 du 8 février 2006, modifiée par-devant Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 16 novembre 2005, acte publié au Mémorial C n^o 461 du 3 mars 2006, modifiée par-devant Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 4 août 2006, acte publié au Mémorial C n^o 1971 du 20 octobre 2006, modifiée par-devant Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 29 juin 2007, acte publié au Mémorial C n^o 1786 du 23 août 2007, modifiée par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 avril 2008, acte non encore publié au Mémorial C.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Pour GROUPE ADEO & VALADEO
Interfiduciaire S.A.
Signature

Référence de publication: 2008069506/1261/32.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06031. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Patricofisi S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 78.195.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 26 mai 2008

L'assemblée renouvelle Messieurs Francesco SIGNORIO et Jean-Luc JOURDAN ainsi que Madame Patrizia BARLO-ZETTI aux fonctions d'administrateurs pour des mandats échéants à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2013.

L'assemblée nomme la société GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.à r.l. avec siège social au 32, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg aux fonctions de commissaire aux comptes pour un mandat échéant à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2013.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008069536/1134/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07219. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Gaviota Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 35.610.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008069171/4685/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07571. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

Inox Ré, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 97.038.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008069173/4685/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07569. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

AZ Socfin, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 105.351.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008069175/4685/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07572. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

ICM Diversified Alpha Series, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 94.281.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2008

En date du 14 mai 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 25 juin 2007, de Madame Virginie du Jeu en qualité d'Administratrice
- de ratifier la cooptation, avec effet au 25 juin 2007, de Monsieur Jean-Marc Rutillet en qualité d'Administrateur, en remplacement de Madame Virginie du Jeu, démissionnaire
- d'accepter la démission, avec effet au 18 février 2008, de Monsieur Patrick Zurstrassen en qualité d'Administrateur

- de ratifier la cooptation, avec effet au 18 février 2008, de Monsieur Bernard Herman en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Patrick Zurstrassen, démissionnaire

- de renouveler les mandats de Madame Aurore Van der Werf, de Monsieur Robert Tellez, de Monsieur Jean-Marc Rutillet, de Monsieur Bernard Herman et de Maître Pierre Delandmeter en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009

- de renouveler le mandat de Monsieur Robert Tellez en qualité de Président pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009

Luxembourg, le 15 mai 2008.

Pour extrait sincère et conforme

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2008069285/1024/26.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06508. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

Aberdeen Property Investors (General Partner) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.335.

Le Bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008069160/1092/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07287. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

KLHS Holdings Ireland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.622.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 51741 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008068923/211/11.

(080077407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

RBS (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 104.196.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 25 mars 2008

«The meeting resolves to increase to nine (9) the number of directors of the company and to elect the following person as member of the Board, for a period ending at the next annual general meeting of shareholders:

- Mr Andrew Page, born on 16 September 1958 in Orpington, United Kingdom, having his address at Drummany, Hurcott Lane, Salisbury, Wiltshire, SP4 6HL, United Kingdom.»

Suit la traduction française de ce qui précède:

«L'assemblée décide d'augmenter à neuf (9) le nombre d'administrateurs de la société et de nommer la personne suivante en tant que membre du conseil d'administration pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires:

- M. Andrew Page, né le 16 septembre 1958 à Orpington, Grande-Bretagne, demeurant au Drummany, Hurcott Lane, Salisbury, Wiltshire, SP4 6HL, Grande-Bretagne.»

Luxembourg, le 13 mai 2008.

RBS (Luxembourg) S.A.

Matthias Maertens / Lorna Cassidy

Référence de publication: 2008069562/8992/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ05084. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Tuscany Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 138.033.

—
EXTRAIT

Lors d'un transfert de parts sociales signé en date du 28 avril 2008, RF Holdings S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.034 a cédé 2.500 des 12.500 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Diesse Osthandels - und Treuhand GmbH, une société régie par le droit allemand, ayant son siège social à Immermannstrasse 33, D-40210 Düsseldorf et enregistrée au Handelsregister B des Amtsgerichts Düsseldorf sous le numéro HRB 29189.

Suite à ce transfert, les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

- RF Holdings S.à r.l.: 10.000 parts sociales,
- Diesse Osthandels - und Treuhand GmbH: 2.500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2008.

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.

Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2008069566/1081/25.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02214. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

RBS (Luxembourg) Agriculture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 132.134.

—
Extrait de la résolution écrite prise le 20 novembre 2007

«The sole shareholder resolve to accept the resignation of the Bord member Mr Ian Mason as of 12 October 2007 and to elect the following person as member of the Board, for a period ending at the next annual general meeting of shareholders:

Mr James Frederick Adrian Reynolds, born on 2 October 1966 in North Yorkshire, United Kingdom, having his address at 33 King William Street London, EC4R 9AS, United Kingdom.»

Suit la traduction française de ce qui précède:

«L'actionnaire unique décide d'accepter la démission de M. Ian Mason avec effet au 12 octobre 2007 et de nommer la personne suivante en tant que membre du conseil d'administration pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires: M. James Frederick Adrian Reynolds, né le 2 octobre 1966 à North Yorkshire, Grande-Bretagne, demeurant au 33 King William Street London, EC4R 9AS, Grande-Bretagne.»

Luxembourg, le 13 mai 2008.

RBS (Luxembourg) Agriculture S.A.

Matthias Maertens / Lorna Cassidy

Référence de publication: 2008069565/8992/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ05073. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Rotul Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 134.997.

L'an deux mille huit, le quatre avril.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme dénommée "ROTUL FINANCE S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve, inscrite au R.C.S. Luxembourg, section B n ° 134.997, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 19 novembre 2007, publié au Mémorial C n ° 266 du 1^{er} février 2008.

L'assemblée est présidée par Mr Xavier MANGIULLO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.

Le Président désigne comme secrétaire Mr Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mr Xavier MANGIULLO, prénommé.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 500.000 (cinq cent mille) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. To resolve in order to wind up the company and put it in liquidation;
2. To resolve in order to appoint Mr Marco STERZI as the liquidator of the company and to determine his powers;
3. To release all responsibility to the directors and internal auditor in charge till the moment of the winding-up of the company;
4. Miscellaneous.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé du Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommé liquidateur, Monsieur Marco STERZI, conseil économique, demeurant professionnellement à Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs et au commissaire actuellement en fonction.

Clôture de l'Assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

71516

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 1.200.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: X. MANGIULLO, G. SADDI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils, le 14 avril 2008, LAC/2008/15079. - Reçu douze Euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/04/08.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008069564/208/69.

(080077877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

RBS (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 104.196.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 9 avril 2008

L'assemblée générale annuelle des actionnaires a décidé de nommer les personnes suivantes aux postes d'administrateurs pour une durée d'un an expirant à l'issue de la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2009:

- Peter Craft
- Matthias Maertens
- Lorna Cassidy
- Véronique Gillet
- Henry C. Kelly
- Thierry Logier
- Andrew Page
- Alisdair A. Stewart
- Christian Szylar

L'assemblée générale annuelle des actionnaires a décidé de nommer DELOITTE S.A. en tant que réviseur d'entreprises indépendant pour une durée d'un an expirant à l'issue de la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RBS (Luxembourg) S.A.

Matthias Maertens / Lorna Cassidy

Référence de publication: 2008069561/8992/28.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ05088. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Recyfe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

R.C.S. Luxembourg B 76.773.

Constituée par-devant M^e Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juin 2000, acte publié au Mémorial C n^o 833 du 14 novembre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2008.

Pour RECYFE S.A.
Interfiduciaire S.A.
Signature

Référence de publication: 2008069505/1261/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06028. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Pomost Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 118.023.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008069509/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06905. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Flybas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.059.

RECTIFICATIF

Extrait

Suite à une erreur matérielle apparue dans l'extrait de l'assemblée générale extraordinaire de la société FLYBAS S.A. du 6 mars 2008 et déposé le 21 mars 2008 avec la référence L080044268.05, il y a lieu de lire que Monsieur Edouard GEORGES est employé privé, né le 10 février 1968 et non économiste, né le 4 octobre 1969 comme indiqué.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2008069560/693/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06415. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

RBS (Luxembourg) Agriculture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 132.134.

Extrait des résolutions écrites prises le 9 avril 2008

L'actionnaire unique a décidé de nommer les personnes suivante aux postes d'administrateurs pour une durée d'un an expirant à l'issue de la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2009:

- Matthias Maertens
- Lorna Cassidy
- Véronique Gillet
- James Frederick Adrian Reynolds
- Jean-Claude Wolter

L'assemblée générale annuelle des actionnaires a décidé de nommer DELOITTE S.A. en tant que réviseur d'entreprises indépendant pour une durée d'un an expirant à l'issue de la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RBS (Luxembourg) Agriculture S.A.
Matthias Maertens / Lorna Cassidy

Référence de publication: 2008069563/8992/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ05083. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080077860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Woolgate Exchange S.A., Société Anonyme.

Capital social: GBP 22.128,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 116.014.

Le bilan au 5 avril 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008069524/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ05976. - Reçu 44,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080077895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Walk 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 104.762.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008069522/6902/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07941. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080077892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

BlueBay Emerging Market Investments (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.016.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 111.658.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

Christian Christensen
Mandataire

Référence de publication: 2008069521/1433/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ05804. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080077887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Laurelie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 62.568.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le seize mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SOCIETE CIVILE SOCIPARBIS, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre (France) sous le numéro D 389 811 258,

ici représentée par Monsieur Philippe CHANTEREAU, Expert comptable, demeurant professionnellement 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg en date du 13 mai 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme LAURELIE S.A., avec siège social à Luxembourg, a été constituée sous la dénomination de LAURELIE HOLDING S.A. par acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 251 du 17 avril 1998, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 465 du 23 mars 2002;

- La société a actuellement un capital social de TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT SIX EUROS ET SOIXANTE NEUF CENTS (30.986,69 EUR) représenté par cent (100) actions sans valeur nominale, elles-mêmes divisées en 2 actions ordinaires de classe "A" et 98 actions privilégiées de classe "B".

- toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir SOCIETE CIVILE SOCIPARBIS,

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société LAURELIE S.A. à la date de ce jour;

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société LAURELIE S.A.

Les livres et documents comptables de la société LAURELIE S.A. demeureront conservés pendant cinq ans à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. CHANTEREAU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2008. Relation: LAC/2008/20233. - Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008070003/242/45.

(080078428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

—
Compact AG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 15.111.

Im Jahre zweitausendacht, den fünften Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul FRIEDERS, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Fand die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Holdinggesellschaft "COMPACT A.G." mit Sitz in L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, statt. Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Norbert Muller mit dem damaligen Amtssitz in Niederkerschen, am 6. Juni 1977, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer

201 vom 17. September 1977. Die Satzung wurde mehrmals abgeändert und zum letzten Mal gemäß Beschluss unter Privatschrift der Generalversammlung der Aktionäre vom 26. Juni 2001, wovon ein Auszug im Mémorial C, Nummer 425 vom 16. März 2002 veröffentlicht wurde.

Als Vorsitzender der Versammlung amtiert Herr Luc BRAUN, diplômé en sciences économiques, wohnhaft in Luxemburg,

welcher Herrn Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, wohnhaft in Luxemburg, zum Sekretär bestellt.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Herrn Horst SCHNEIDER, Diplomkaufmann, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste wurde von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem instrumentierenden Notar unterschrieben.

Die, von dem vertretenen Gesellschafter ausgestellten Vollmachten werden ebenfalls gegenwärtiger Urkunde "ne varietur" paraphiert beigegeben um mit derselben formalisiert zu werden.

II.- Da sämtliche fünfundzwanzigtausend (25.000) Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital von sechshundertzwanzigtausend Euro (620.000,- €) darstellen, in gegenwärtiger Generalversammlung vertreten sind, waren Einberufungen hinfällig. Somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung ist folgende:

- Abänderung von Artikel 3 der Satzung wie folgt: "Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt."

Nach Beratung fasst die Generalversammlung dann einstimmig folgenden Beschluss:

Einzigter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Dauer der Gesellschaft mit Wirkung zum 5. Juni 2007 auf unbegrenzte Zeit festzusetzen und Artikel 3 der Satzung abzuändern wie folgt:

" **Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt."

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für abgeschlossen.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Versammlungsrates gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: L. Braun, J.-M. Poos, H. Schneider, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mai 2008, LAC/2008/19652. — Reçu douze euros € 12.-.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 20. Mai 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008069990/212/46.

(080078939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Alzette Funding N°1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 90.589.

Le bilan modifié au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Cette publication remplace la version déposée le 11 mars 2008 (L080037921.05).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 21/05/2008.

MERCURIA SERVICES

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008068121/1005/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06810. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.